



Assurance prêt immo

Par Nicolas4838

Bonjour,

J'ai remboursé mes prêts immobiliers de manière anticipée
La vente de mon bien a eu lieu le 30 avril, la banque a reçu l'argent le 2/05
Mes mensualités ainsi que l'assurance étaient prélevées le 5 et 7 de chaque mois.
L'assurance emprunteur a été prélevée le 5/05
Ils refusent de me rembourser même au prorata et me disent que la mensualité est dû.
Est ce qu'il y a un recours possible pour me faire rembourser ?
Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
La mensualité d'assurance est due jusqu'à la résiliation. Il faut donc résilier ce contrat par courrier RAR.

Par chaber

Bonjour
Avez-vous demandé par LRAR la résiliation du contrat?
La mensualité du prêt perçue à tort doit vous être remboursée

Par Nicolas4838

Bonjour
Merci pour votre aide

Après leur refus, un mail stipulant la contradiction de leurs propos avec leur propre courrier et un mail de la banque m'indiquant que j'aurais un remboursement, le tout accompagné d'une menace de m'adresser à une association de consommateurs, tout ce là a eu raison de leur résistance et j'ai obtenu le remboursement.

Par yapasdequoi

Il ne faut jamais hésiter à faire valoir ses droits. Bravo.